

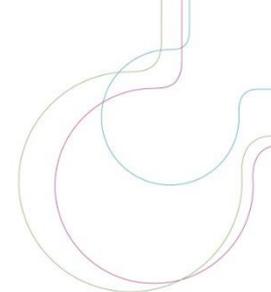


LA RÉFORME DU 3^{ÈME} CYCLE

DES ÉTUDES DE MÉDECINE

Le DES, diplôme nécessaire et suffisant pour l'exercice d'une spécialité

05/07/2017



□ Principes et objectifs

○ Principes

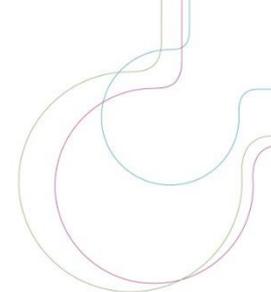
- Modernisation du système de formation
- Simplification du dispositif existant
- Acquisition progressive des compétences professionnelles
- Reconnaissance des qualifications

Conséquence

**Le DES constitue le diplôme nécessaire et suffisant
à l'exercice d'une spécialité**

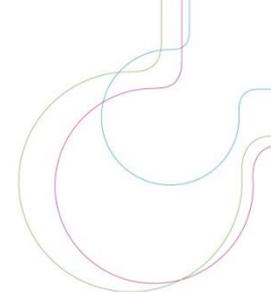
○ Objectifs

- Former des étudiants en médecine :
 - ✓ Disposant des compétences leur permettant d'être en capacité d'exercer pleinement leur profession
 - ✓ En mesure de s'installer le cas échéant dès la fin de la formation de 3^{ème} cycle



❑ Constats de la situation actuelle

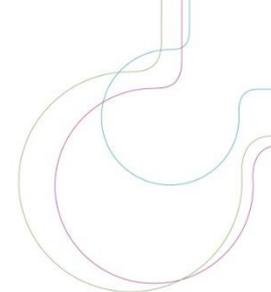
- Nécessité de compléter le DES par un DESC
- Superposition de formations plutôt mono-disciplinaires
- Manque d'organisation générale
- Pas assez de progression pédagogique



❑ Changements introduits

- La liste des DES, options et FST annexée à l'arrêté du 21 avril 2017
 - 44 spécialités réparties sur 3 disciplines
 - 22 options réparties par spécialités
 - 23 FST

 - Le DES
 - qualifie dans la spécialité, pour éviter un caractère trop tubulaire de la formation
 - Les options
 - permettent l'acquisition de compétences particulières au sein de la spécialité suivie et ouvrent droit à un exercice complémentaire de cette surspécialité au sein de la spécialité
 - permettent une diversification
 - Les FST
 - options communes à plusieurs spécialités
 - ouvrent droit à un exercice complémentaire d'une surspécialité au sein de la spécialité suivie
 - Apportent la pluridisciplinarité
-
-



❑ Changements introduits – les conséquences

- le post-internat retrouve sa raison d'être et ne sert plus à la formation initiale
- Le bénéficie de la progressivité
 - grâce aux 3 phases
 - amenant l'étudiant à une autonomie supervisée à la fin du DES
 - l'étudiant pratique le cœur de la spécialité choisie dès le début de la phase 1
- Les effets de la phase 3
 - accélération finale du processus d'acquisition des compétences du métier
 - marque une phase « pré-professionnelle » de la formation, en « autonomie supervisée ».

C'est donc la délivrance du DES en fin de parcours qui garantit l'acquisition des compétences et permet l'exercice de la spécialité



LA RÉFORME DU 3^{ÈME} CYCLE

DES ÉTUDES DE MÉDECINE